

Janvier 2020

N° 46

Bulletin d'information

l'accent aigu

L'édito

Déjà, il y a 20 ans...

En faisant du classement dans les dossiers de Quetigny Environnement, j'ai exhumé un courrier daté du 2 novembre 1999 rédigé par deux conseillers municipaux adhérant à notre association et adressé à Jean Plassard, alors président.

Extraits

... Les réflexions générales sur la décision de construction du quartier des Allées Cavalières constituent une prise de position politique sur l'intérêt de la réalisation de ce quartier d'une part et sur la mise en cause globale du développement économique et urbain de la ville depuis 15 ans d'autre part.

Cette prise de position surprenante indique que la ville de Quetigny aurait dû arrêter tout développement urbain et économique et laisser à d'autres mais à qui, le soin de créer de l'habitat dans les campagnes désertifiées. Cette position est purement conservatrice et égocentrique car :

- C'est une utopie qui n'aurait entraîné en réalité qu'un peu plus de désertification dans les campagnes puisque le développement en campagne s'appuie sur l'essor de l'agglomération,

- Pour protéger les situations acquises elle aurait interdit la satisfaction des besoins des habitants en logements et en emplois...

Souhaitant un éclaircissement...

20 ans après, loin de moi, l'idée de rouvrir la discussion sur ce sujet. Mais, au moins deux constats s'imposent. D'une part les propos tenus à l'époque n'ont jamais été autant d'actualité et nous avons été parmi les tout premiers à dénoncer l'incompatibilité entre développement de la métropole et résorption de la fracture territoriale. D'autre part la polémique est révélatrice d'un mal bien français : l'impossibilité de dialoguer sans être considéré comme un irréductible opposant si vous ne partagez pas les idées de vos interlocuteurs.

Alors, en ce début de nouvelle année, avec une échéance électorale proche, je formule un vœu, le vœu qu'on puisse enfin débattre et s'écouter, dans un respect mutuel, sans invectives, loin des petites phrases, des postures et des propos stigmatisants qui discréditent le débat politique et la démocratie et en détournent le citoyen. C'est dans cet esprit, essentiellement animés par nos convictions, que nous avons rédigé, à l'intention des listes électorales en présence, notre contribution à la campagne des municipales. Vous la trouverez dans notre journal.

Je souhaite aussi au nom de l'association Quetigny Environnement et en mon nom personnel, à tous nos lecteurs et lectrices, adhérent(e)s, sympathisant(e)s, ami(e)s, ... et détracteurs (trices), une excellente année 2020.

Le Président
Yves GALLI


Quetigny
Environnement

SOMMAIRE

AG : le bilan politique sans langue de bois	2,3,4
Collectif Linky : le point	5
L'esthétique en banlieue	6
Stop aux dépôts sauvages....	7
Aérodrome de Dijon-Longvic: une piste de travail.....	8,9
Fongicides SDHI :le nouveau scandale	10,11
Bio local c'est l'idéal.....	12
Sortie champignons.....	13
Elections municipales et Urgence climatique.....	14, 15
Les brèves.....	16



Maison des associations
2A, Bd Olivier de Serres
21 800 Quetigny

<http://quetigny.env.over-blog.org/>
quetigny.env@gmail.com

AG : un bilan politique ...

Moment privilégié de dialogues et d'échanges, l'assemblée générale de Quetigny-Environnement, en fin d'année 2019, a été l'occasion pour Yves GALLI, président, de mettre en perspective les valeurs morales de l'association et de dresser, sans langue de bois, l'état des rapports avec les organismes de tutelle.

A la lumière des actions et des sujets de réflexion que nous avons conduits en 2019 et quelques mois avant les élections municipales qui se tiendront le 15 mars prochain, il m'a semblé intéressant de vous faire part de quelques considérations sur le fonctionnement de nos institutions et de notre démocratie locale.

Le fonctionnement de nos institutions

Focus sur la pollution de la Mirande et l'attitude de la préfecture de Côte d'Or.

La pollution de la Mirande perdure depuis des années et des années dans une indifférence quasi générale. Nous avons officiellement demandé à la préfecture de Dijon le 28 août 2018, en la relançant le 12 novembre 2018, de nous indiquer le service à contacter en cas de constatation de pollution.

Après des démarches, toutes aussi vaines, auprès du ministère de l'environnement, de la présidence de la République, de notre députée, nous avons finalement obtenu le 19 mars 2019 une réponse de la préfecture, soit près de 8 mois après notre courrier initial. Nous la devons très probablement à un article publié la veille, le lundi 18 mars 2019, dans le journal « le Bien Public ». Interrogée par ce journal, la préfecture indique « qu'un travail d'expertise [de ce ru] est en cours et qu'il donnera lieu à une réponse par la direction des sécurités dans les meilleurs délais ».

Depuis, ne voyant à nouveau rien venir, nous avons relancé à 2 reprises le préfet (courriers des 22 juin et 6 septembre) sans la moindre réponse. Ce qui n'empêche pas le préfet, pas avare de bons mots, de déclarer dans le journal « le Bien Public » du 26 septembre 2019 : « je suis convaincu qu'en ces temps difficiles, les institutions doivent être un point de repère et de stabilité pour les citoyens ».

Le citoyen doit être respecté par les administrations publiques. Il ne doit être ni ignoré dans ses démarches ni abusé dans les réponses par des propos fallacieux.



Rapport moral du président avant la présentation d'un diaporama détaillant les actions de l'association en 2019

Focus sur l'abattage prévu sur 3 ans de 45 peupliers d'Italie le long de l'avenue du 8 mai 1945 à raison de 15 par an.

Le maire de Quetigny, en sa qualité de 5ème vice-président de la métropole délégué, entre autres, à la voirie, a refusé de communiquer à un de nos adhérents, le rapport d'expertise concernant l'état sanitaire des peupliers d'Italie au motif que ce document n'est pas un document public communicable par les services de Dijon Métropole.

Outre la motivation discutable de ce refus (nous n'excluons pas de saisir la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) si nous ne pouvons pas accéder à ce document), que peut-il y avoir de confidentiel et de secret dans ce rapport justifiant sa non-communication alors que le maire s'autorise à nous en faire l'exégèse ?

P.S. : devant le silence de Dijon Métropole, nous avons saisi la CADA le 15 janvier 2020.

Focus, aussi, sur la demande d'installation au maire d'une station pérenne puis d'un capteur de mesure de la qualité de l'air sur la commune de Quetigny.

Ces mesures constituent des informations, à un instant donné, sur l'état de la qualité de l'air sur notre commune. Elles sont susceptibles d'être exploitées pour adapter nos comportements en ce qui concerne nos déplacements, notre santé,... en fonction de la situation. Nous ne comprenons donc pas le refus par le maire de cette proposition, sans véritable explication autre que la possibilité d'obtenir ces mêmes renseignements par modélisation des données.

... sans langue de bois !

Le citoyen est trop souvent confronté à l'opacité des politiques publiques conduites en petits comités sous la tutelle de technocrates. Comme le dirait un certain journaliste, les français ont le droit de savoir ! La transparence de l'action publique est une exigence démocratique.

Focus sur deux panneaux apposés à l'entrée de Quetigny, coté Chevigny, mentionnant pour l'un l'agenda 21 et pour l'autre le Cromois alors que nous sommes sur la Mirande !



**Ça l'affiche mal (et inutilement) :
le panneau Cromois planté devant la Mirande !
le panneau agenda 21 à transformer en agenda 30 !**

L'utilité de ces panneaux apparaît bien dérisoire au regard de la résorption de la pollution des eaux de la Mirande qui devrait être, elle, prioritaire. L'agenda 21 aurait pu constituer le cadre idéal à la réhabilitation de ce ru mais nous n'avons pas été suivis lorsque nous avons formulé ces observations.

Focus, également, dans le cadre des journées « A pied, à vélo, bien dans ma ville », de la sortie « marche » à Quetigny du mardi 17 septembre 2019 rassemblant une dizaine de personnes. Cette sortie a été filmée de façon continue par un cameraman et un preneur de son.

Était-ce bien utile de mobiliser 2 personnes pour couvrir la déambulation de 10 personnes pendant une demi-journée dans les rues de notre commune ? La protection de l'environnement fait la part trop belle à la communication : des campagnes de médiatisation et

d'affichage sans utilité réelle et coûteuses pour les contribuables ne doivent pas prévaloir inutilement sur les actions concrètes qui s'imposent en matière de protection de l'environnement.

Le fonctionnement de la démocratie locale : démocratie participative ou partici-passive ?

Focus sur l'enquête publique relative à l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD).

L'an dernier, dans mon rapport moral, j'évoquais la bétonisation de la place centrale qui, outre son aspect esthétique discutable et discuté, crée en plein cœur de ville et en plein réchauffement climatique, un îlot de chaleur ! Les faits nous ont malheureusement donné raison avec le phénomène de canicule que nous avons connu cet été.

Par ailleurs, qu'en ont dit les personnes qui se sont exprimées dans l'enquête publique : 81% des habitants ont émis un avis défavorable ou des réserves sur ce document et ont exprimé « leur mécontentement, voire leur indignation à propos de la densification et de ses conséquences » (Le Bien Public 2/10/2019 p. 12). Sans en tirer de conclusions hâtives, on constatera cependant une forte opposition à ces choix. Ces orientations auraient mérité d'être débattues en amont de l'élaboration de ce document et de donner ensuite lieu à une consultation publique.

Le citoyen doit être informé et doit pouvoir s'exprimer préalablement sur tous les projets d'urbanisme selon des modalités à définir en dehors de la procédure d'enquête publique qui revient, en fait, à entériner des décisions qui ne seront, au mieux, que modifiées à la marge (cf. enquête publique PLUiHD).

Focus, toujours, sur l'enquête publique relative à l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD).

La commission d'enquête considère « qu'un urbanisme rénové plaçant le végétal au centre des projets d'aménagement, devient une nécessité » (Le Bien Public 2/10/2019 p. 12). Les mêmes élus métropolitains qui ont décidé de densifier l'espace urbain et de boucher « les dents creuses » dans le PLU nous promettent aujourd'hui une végétalisation accrue. Où ? Sur les dents creuses à

Le citoyen mis trop souvent devant le fait accompli

urbaniser ? Faut-il leur rappeler qu'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ? Où est la cohérence de l'action publique ? Nous devons réfléchir collectivement à un nouveau projet de civilisation radicalement différent de celui dans lequel nous vivons actuellement en recherchant systématiquement la limitation du réchauffement climatique, sans tergiversations et sans navigation au gré des circonstances et des considérations électoralistes.

Pour notre part, en opposition au choix d'une civilisation résolument urbaine induite par le PLU, nous avons toujours prôné un développement harmonieux des espaces urbains et ruraux en luttant contre la fracture territoriale et le déménagement des campagnes. Et, si on remonte dans le temps, on se souviendra combien, au départ, cette idée apparaissait absurde et incongrue à nombre de nos élus et de nos concitoyens ! Aujourd'hui elle fait son chemin ! Le mécontentement et les récriminations montent contre la densification de l'espace urbain dans l'agglomération !

Focus, encore, sur l'abattage prévu sur 3 ans de 45 peupliers d'Italie le long de l'avenue du 8 mai 1945 à raison de 15 par an.

Après avoir entamé la première tranche de travaux, le maire de Quetigny nous a invité le 26 novembre 2019 pour évoquer cette question. S'agissant d'un dossier aussi sensible concernant tout particulièrement une association comme la nôtre, nous aurions aimé être consultés préalablement à l'engagement des travaux.

Le citoyen est aujourd'hui trop souvent mis devant le fait accompli.

Tous ces constats vous paraîtront peut-être bien accablants et excessifs et relever d'une critique perma-

nente et systématique. Bien évidemment, nous ne sommes pas exempts de reproches. Nous sommes ouverts aux critiques mais la discussion doit s'engager sans arrière-pensée ni stigmatisation de nos militants. Il n'y a pas de démocratie forte sans débats vigoureux pas plus que de louanges sans liberté de blâmer.

Il faut redonner du sens et de l'intérêt au débat politique au delà des « a priori », des joutes verbales, des « petites phrases » et des propos convenus. La politique doit retrouver tout son sens et toute sa noblesse en donnant toute sa place à la parole du mouvement associatif et du citoyen, dût-elle ne pas plaire aux uns et autres. La confrontation des opinions n'affaiblit pas le débat : elle l'enrichit.

Pour conclure, je vous remercie une nouvelle fois, toutes et tous, membres du conseil d'administration pour votre implication, qu'elle soit forte ou faible au sein de notre association, mais aussi, vous, simples adhérents car votre adhésion, c'est pour nous une marque de sympathie et de reconnaissance même si vous ne partagez pas toutes nos idées. Elle nous conforte moralement et nous motive dans la poursuite de nos actions.

Yves GALLI



Dans l'assistance, des membres des associations de Chevigny-Environnement, de Saint-Apo-Environnement et du CAPREN



Photos Robert Lidon

Collectif Stop Linky 21 : le point

Rassemblement organisé devant la mairie de Quetigny, dans l'agglomération dijonnaise, vendredi 4 mai. La mobilisation était lancée par l'association Quetigny Environnement, qui fait partie du collectif Stop Linky 21.



Quelques nouvelles de la part du Collectif Stop Linky 21, luttant contre les pratiques commerciales agressives d'Enedis. Après trois ans d'existence, ce collectif de citoyens opposés aux compteurs/capteurs communicants continue ses activités, moins intensément qu'à ses débuts, quand les poseurs de Linky étaient dans l'agglomération dijonnaise.

En 2019, nous sommes intervenus en conférence débat 4 fois : à Gergy (71), Chorey-lès-Beaune, Seurre et Semur-en-Auxois, suite à la demande de citoyens locaux lié à l'urgence des interventions d'Enedis. Nous sommes toujours à la disposition de ceux/celles qui veulent organiser une conférence dans leur commune (50 conférences depuis 2016). Notez que de nombreux sites ne sont pas pourvus de compteurs Linky, mais il est toujours possible que les sous-traitants repassent sans prévenir, si vous avez échappé à la pose. Il est donc nécessaire de protéger votre compteur, de ne pas tenir compte des propos mensongers des poseurs et des courriers de menace de la part d'Enedis, sans fondement légal.

Nous rappelons que les personnes qui ont un compteur intérieur ne sont pas tenues de prendre rdv, même si elles sont harcelées au téléphone pour cela ; les sous-traitants d'Enedis sont dans l'embarras, rien ne nous oblige à accepter un compteur communicant chez nous.

Nous recevons de nombreux témoignages de personnes subissant surfacturations, pannes et malaises

depuis la mise en place du système Linky avec le CPL (dont l'intensité risque d'augmenter à la fin du déploiement). Nous rappelons également que Linky générera des facturations différentes selon les horaires et des tarifications différentes (recharges de batteries), à partir de 2022. Concernant les immeubles, Enedis veut s'approprier les colonnes montantes pour y installer Linky (et des antennes 5G). Les propriétaires ont le droit de voter en AG l'interdiction de transfert, mais attention, seulement jusqu'au 20 novembre 2020 (art 346-2-2 de la loi Elan) : exigez ce vote avec le syndic. Pour toutes précisions et infos, modèles de lettres, etc, nous recommandons le site <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Il y a permanence téléphonique et informations de 15 à 18 h au 57 rue Sambin à Dijon (association Connaissance de la Santé : 03 80 48 05 24).

De surcroît, il nous paraît urgent de prévenir sur les dangers de la 5G, n'hésitez pas à nous consulter ou à vous informer sur les divers sites consultables sur le net. Ce n'est pas demain que nous pourrions nous reposer tant les actions à mener vont se multiplier face à ce monde en délire qu'on veut nous imposer, en réduisant nos droits et en limitant notre liberté de choix, de société, thérapeutique et bien d'autres. Les plus durs combats font les plus belles victoires, restons confiants et surtout unis. Ensemble, nous sommes forts, il faut tenir bon.

COLLECTIF STOP LINKY 21

L'esthétique en banlieue

Les espaces verts, les résidences à taille humaine avec des volumes et des couleurs harmonisées ont fondé l'identité de Quetigny. La qualité du paysage bâti, la diversité des quartiers arborés et les chemins végétalisés, participent au charme incontestable d'une ville attractive, aérée, charmante, paisible qui a su conserver toute l'intimité familiale. Fera-t-il bon se promener encore dans notre commune assujettie aux exigences d'une métropole gloutonne qui, au nom de la densification, bétonne à tout va ?

C'est un défi compliqué que la municipalité devra relever pour concilier la qualité de vie avec le fatalisme dévastateur d'une suburbanisation massive programmée dans l'Est dijonnais. Conserver l'identité de la ville en préservant les espaces verts et une urbanisation maîtrisée constitue un enjeu politique majeur. Car substituer la ville dense à l'étalement urbain n'est pas compatible avec le trait d'union entre la ville et la campagne, entre un urbanisme lourd et le respect de notre environnement, entre notre patrimoine arboré et la concentration d'immeubles de béton.

Le moche s'installe insidieusement dans la banlieue ...



Pourquoi aujourd'hui s'élèvent de grands murs de béton autour des pavillons, pourquoi s'affichent des panneaux, palissades et autres brise-vue en plastique dans des quartiers où les arbres et arbustes disparaissent ? Les thuyas, conifères à feuillage persistant et à croissance rapide, ont été très utilisés principalement en brise-vue pour se protéger contre le vent et les regards. Mais les maladies, les parasites contribuent au fil du temps à leur dépérissement. Les haies de thuyas qui sèchent sont une horreur pour les paysages. Ces murs verts d'ailleurs sont considérés comme des "déserts de biodiversité". Ils ne répondent pas aux besoins des abeilles, des insectes et des oiseaux locaux qui n'y trouvent pas de baies pour leur alimentation.



"Sans un long passé, la ville la plus orgueilleuse ne semble que baraquements jetés sur le sol. (Roger Ikor)

Le mauvais goût réapparaît dans les nouveaux comme dans les anciens quartiers. Plus particulièrement, le béton et la ferraille fleurissent au cœur de ville, les claustras hideux défigurent et alourdissent l'espace des zones pavillonnaires, le moche s'installe insidieusement dans la banlieue ...

Planter des haies vives

Pour préserver le jardin ou la terrasse, la haie champêtre peut avoir à nouveau de beaux jours devant elle. En ville, son impact environnemental est indéniable et ses utilités dans la recreation de milieux pour la biodiversité sont recherchées. Les haies vives, ce sont aussi des couleurs dans le jardin avec un indéniable impact esthétique. Au fil des saisons, au-delà de l'intérêt écologique, c'est un vrai plaisir pour les yeux.

En Côte-d'Or, des communautés de communes encouragent l'arrachage des thuyas pour la plantation de haies vives. Une campagne qui pourrait être lancée à Quetigny, pour la biodiversité comme pour l'esthétique de la ville ! Lorsque l'on restaure les habitations dans les quartiers pavillonnaires, la recherche d'une harmonie générale entre les maisons et les clôtures, pour valoriser la rue, est vitale. La qualité du paysage est essentielle.

Notre histoire est indissociable de la relation à l'arbre et à l'environnement végétal. La feuille d'érable, mémoire de la ville de Quetigny constituait un témoin de cette relation. Aujourd'hui, le nouveau logo qui symbolise les couleurs et les cubes d'immeubles est un mauvais présage sur le devenir de la ville... L'image-repoussoir des grands ensembles ne peut pas faire partie du paysage urbain de la commune. Quetigny doit, pour assumer sa transition écologique, se tourner vers des bâtiments écologiques en conservant ses espaces verts, arborer les sols menacés par la densification urbaine, imposer une image végétale de la rue et de ses clôtures.

Jean MICHOT

Stop aux dépôts sauvages



Un dépôt sauvage en appelle toujours un autre. Les dépôts sauvages se multiplient dans plusieurs quartiers à Quetigny. Meubles, appareils ménagers, téléviseurs, pneus, fauteuils, chaises, matelas, planches cassées ... s'amoncellent avec des détritiques en plastique et des cartons sur les trottoirs ou au pied des immeubles ! Comment peut-on accepter qu'une minorité de locataires peu scrupuleux se débarrassent de leurs objets encombrants sans se soucier du respect des autres ?

Cette incivilité caractérisée révèle une dégradation du lien social, du non-respect des règles de la vie collective et de l'environnement. Comment expliquer de telles attitudes ? Que ce soit dû à un déménagement, à un changement de mobilier ou à un remplacement d'appareil ménager, jeter à la rue les objets encombrants est un acte gratuit déplorable. Un acte d'autant plus condamnable puisqu'il est strictement interdit de jeter ses encombrants dans la rue ! Braver l'interdit pour affirmer sa liberté ou son identité ne valorise certainement pas ceux qui font une entorse au règlement.

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Un dépôt sauvage peut se définir simplement : tout dépôt d'ordures, quelle que soit sa nature, effectué dans un lieu non prévu à cet effet représente un dépôt sauvage. Au même titre pour les personnes qui laissent leurs récipients d'ordure en dehors des dates et horaires de collectes.

Ce que dit la loi face à ces incivilités ?

Abandonner des déchets dans la nature représente un acte d'incivilité, pénalement sanctionnable via le code pénal. Pour rappel réglementaire, selon l'article R632-1 du Code Pénal : « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures. »

Sachez que si vous faites le choix de laisser vos encombrants sur la voie publique, vous êtes passible d'une amende de 150 € en plus de voir vos déchets vous être rendu devant votre porte. Pire encore, si vous avez transporté vos déchets grâce à un véhicule, l'amende peut alors monter jusqu'à 1500 € !

Stop aux dépôts sauvages

Une campagne d'affichage siglée du logo de la Ville de Quetigny pour le respect de l'environnement suffira-t-elle à décourager les fautifs ?

A savoir que "Dijon Métropole" propose aux particuliers un système de collecte des encombrants sur rendez-vous. En appelant le numéro vert 0 800 12 12 11- appel gratuit depuis un poste fixe – on peut connaître la date à laquelle les objets encombrants seront ramassés. Il est également possible de faire la demande par internet sur www.trionsnosdechets-dijon.fr

A noter que dans les grands habitats collectifs gérés par les organismes HLM, la collecte des encombrants est bimensuelle.

Aérodrome de Dijon-Longvic ...

Eh oui, il semblerait qu'une embellie se dessine dans l'horizon jusqu'ici bouché du traitement des nuisances sonores de l'aérodrome. Rappelons les faits.

Depuis juin 2016 date de migration de la BA 102 en plateforme civile, l'activité aérienne s'est mise en place d'une manière que l'on peut qualifier de quasiment "sauvage", sans aucune restriction en dehors d'une réglementation générale. Citons deux exemples.

Quetigny est survolé par des avions en phase d'atterrissage, souvent lors d'exercices à répétition pour la formation des équipages. Dans ce cas, chez nous, ce sont les habitants du secteur Quetignerot qui sont particulièrement concernés.



Une vision depuis le quartier Quetignerot

Et d'avril à octobre, surtout le week-end quand il fait beau, c'est l'activité parachutiste qui fait entendre la plainte continue de son avion en montée; ici, c'est tout l'est dijonnais qui est concerné, par un bruit de fond permanent du matin au soir (rappelez-vous, si vous étiez là, le grand week-end du 15 août 2019, jusqu'à 21h10...).

Trois éléments déclencheurs

Depuis l'année 2018, nos démarches étaient restées sans effet, hormis l'intérêt d'avoir fait sortir le sujet de manière officielle sur la place publique. Les choses se mettent cependant à bouger depuis quelques mois.

D'abord, nous bénéficions d'un effet d'aubaine avec la publication en juillet 2019 d'un rapport d'enquête publique pour la révision du PEB (plan d'exposition au bruit) consécutive à la disparition de l'activité militaire. A la faveur de notre investissement pour fournir une argumentation technique et comparative avec les mesures prises sur d'autres aérodromes, le commissaire enquêteur a accompagné son avis d'une réserve. Cette dernière porte sur la nécessité de créer une instance d'échange avec le gestionnaire de l'aérodrome pour trouver un compromis dans l'exploitation de la plateforme. Cette réserve change complètement la donne car tant qu'elle n'est pas levée (instance non créée), nous pouvons nous opposer à la publication du PEB révisé par recours auprès du tribunal administratif.

Un autre élément a permis selon nous de faire bouger les choses : à notre initiative une rencontre le 08 octobre 2019 avec M. ALMEIDA, maire de Longvic et président du SMADL, Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Dijon-Longvic (le SMADL est l'entité propriétaire de l'aérodrome). De l'avis unanime entre représentants d'associations, pour une première fois nous étions écoutés et avons pu partager nos propres approches pour limiter les nuisances sonores.



Décollage imminent et, dans la situation actuelle, trajectoire directe à la verticale de Quetigny pour toute destination vers l'Est...

enfin une piste... de travail !

En dernier lieu, la Commission Consultative de l'Environnement (de l'aérodrome), réunie le 27 novembre 2019 en présence du secrétaire général de la préfecture et d'un représentant de la direction générale de l'aviation civile, acte la validation du PEB révisé. En contrepartie, la mise en place de cette instance d'échange en vue d'aboutir à une charte de l'environnement a été signée par toutes les parties.

Les perspectives

C'est donc un peu contraint et forcé que le gestionnaire de l'aérodrome se range à ses obligations de composer avec nous, associations environnementales, quitte à revenir sur ses propres intentions. Rappelons que le gestionnaire ne souhaitait plus nous rencontrer, appréciant peu nos formulations. En effet, par rapport à toute une panoplie de mesures qui existent pour réduire les nuisances sonores, et sans nier son engagement, nous estimions qu'une simple adaptation "à la marge" du calendrier d'été de l'activité parachutiste ne pouvait être considérée par nous que comme du "pur enfumage".

Dans le domaine de l'organisation, pour notre part, nous faisons fi d'un ratage pour une première réunion de travail sur la charte : par défaut d'information, nous nous sommes retrouvés plusieurs représentants d'associations présents pour un rendez-vous alors que celui-ci avait été préalablement annulé...

Au jour de la diffusion de ce bulletin d'information, nous serons donc en principe déjà engagés dans un travail collaboratif avec le gestionnaire d'aérodrome pour élaborer une charte de l'environnement destinée à cadrer l'activité aérienne de la plateforme. Car rappelons notre position : nous n'émettons aucune objection au fait que le site de l'ancienne BA 102 soit considéré par les élus comme un enjeu économique majeur, qu'il soit judicieux d'en faire une zone d'activités

produisant de la richesse plutôt qu'il devienne une friche industrielle (à l'exemple d'autres sites abandonnés par les armées). Il convient cependant de pouvoir en maîtriser toutes les pollutions, dont le bruit. Au demeurant, avec son couvert végétal, un aérodrome est aussi un bel espace naturel pour favoriser la biodiversité (jachères fleuries, bosquets, ruches,...).

Cette transformation d'activités doit donc s'opérer en tenant compte de la protection de l'environnement et de la situation de la plateforme entourée de zones urbanisées. Elle doit composer avec la présence d'habitants riverains qui font valoir leur droit à une légitime qualité de vie et donc à des périodes de silence. Bien sûr, nous vous tiendrons informés de nos avancées dans le prochain bulletin.

Georges PERLONGO



La situation de l'aérodrome quasi enclavé entre les zones urbanisées

SDHI : le nouveau scandale



Vous connaissez le glyphosate, ce pesticide dont la dangerosité pour l'homme et l'environnement est l'objet d'un rude et parfois violent débat. Il y a potentiellement plus dangereux encore : les **SDHI** (*en anglais Succinate DeHydrogenase Inhibitor*), une famille de fongicides censés s'attaquer au système respiratoire de ces ennemis de l'agriculture conventionnelle que sont les champignons et les moisissures dans les champs et au passage, à celle de nombreux êtres vivants. Le problème, selon plusieurs chercheurs, est que ces fongicides peuvent aussi bloquer celle de tous les êtres vivants, plantes, animaux, et hommes. Les tests menés en laboratoire ont montré qu'ils tuaient aussi l'enzyme humaine, celle de l'abeille ou du ver de terre (30 % de moins chaque année). Le blocage de l'enzyme humaine peut entraîner des anomalies épigénétiques, expliquant l'apparition de tumeurs et de cancers.

Les molécules SDHI ont été développées et commercialisées depuis 1966 par les géants de la chimie (Bayer, Monsanto, BASF, Syngenta ...). Des fongicides plus puissants et à spectre plus large ont été lancés dans les années 2000. C'est ainsi que onze substances actives de cette famille entrent aujourd'hui dans la composition de produits phytopharmaceutiques autorisés en France. Depuis 2009, les fongicides SDHI sont, en France, utilisés à grande échelle sur près de 70 % des surfaces de blé tendre, 80 % des surfaces d'orge, de maïs, colza, la vigne et servent également pour la conservation des fruits et graines.

Des scientifiques alertent l'opinion

L'alerte a été lancée, en avril 2018 dans Libération, par un collectif de scientifiques emmené par le gé-

néticien Pierre Rustin. La solide étude de Paule Bénit et Rustin, chercheurs à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), publiée dans la revue scientifique PlosOne révèle une anomalie du fonctionnement de ces molécules étant décrites comme des fongicides. Les tests menés en laboratoire ont montré qu'elles tuaient aussi l'enzyme humaine, celle de l'abeille ou du ver de terre. Les SDHI menacent en fait tout le vivant.

FICHE THÉMATIQUE STOP SDHI 18.2018

POLLINIS

PESTICIDES SDHI : UNE BOMBE À RETARDEMENT POUR LES ABEILLES, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT ?

Utilisés massivement en agriculture depuis 2014, les fongicides SDHI bloquent la respiration cellulaire des champignons, mais aussi de tous les êtres vivants. Un risque sanitaire et environnemental considérable, que les protocoles d'homologation actuels ne permettent pas d'évaluer.



DU BOSCALID DANS NOTRE ALIMENTATION

Issu de la recherche BASF, le boscalid a été autorisé dans l'Union européenne en 2008. Cette substance active est présente en France dans une douzaine de produits (Cantus, Vivardo, Bell Star...). Présent dans les eaux de surface, le boscalid est également l'un des deux fongicides les plus quantifiés dans l'air en 2014 et 2015. Dans les sols,

En octobre 2018, l'ONG POLLINIS relaie l'alerte des scientifiques et lance une campagne d'information citoyenne sur les risques posés par les SDHI. Une pétition demandant l'application du principe de précaution et le retrait immédiat de ces fongicides rassemble plus de 360 000 signatures en novembre 2019. L'association diffuse également une vidéo-interview des lanceurs d'alerte Pierre Rustin, directeur de recherche au CNRS-Inserm, et Paule Bénit, ingénieure de recherche à l'Inserm.

SDHI : le nouveau scandale



L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) monte alors un groupe d'expertise afin de « *déterminer si les informations et hypothèses scientifiques mentionnées par les auteurs [de la tribune] apportaient des éléments en faveur d'une exposition et de risques* ». L'Anses balaye les inquiétudes des scientifiques, en janvier 2019 en concluant à l'absence d'alerte sanitaire.

Le 3 juin 2019, l'ONG POLLINIS et les chercheurs Pierre Rustin, et Paule Bénit adressent une pétition au Parlement européen pour demander une réévaluation d'urgence des SDHI et l'application du principe de précaution.

L'Anses affirme, le 25 juillet 2019, qu'« *aucun nouvel élément n'est venu confirmer l'existence d'une alerte sanitaire qui conduirait au retrait des autorisations de mise sur le marché en vigueur, conformément aux règlements nationaux et européens relatifs aux produits phytopharmaceutiques* ».

Dans son livre, "Le crime est presque parfait", sorti le 11 septembre 2019, Fabrice Nicolino a la main particulièrement lourde contre l'Anses. Il révèle des lacunes dans la façon dont l'agence évalue les risques liés à l'usage des produits qu'on lui soumet à autorisation. Il pointe aussi les nombreux liens qui unissent l'agence avec les lobbies de l'agrochimie et en appelle à la dissolution de l'Anses en septembre 2019, vu les liens décrits avec les lobbys industriels. Une saisine de la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (cnDASpe), commission indépendante, amène ainsi une audition de responsables de l'Anses, en 2019.

Une vérité qui dérange

Les éléments connus sur les SDHI étant insuffisants pour justifier leur retrait du marché, l'Anes rappelle que « *tous les risques potentiels sont pris en considération* » mais qu'elle a lancé un appel à la vigilance, au niveau européen et international, pour renforcer la recherche sur de potentiels effets toxicologiques chez l'humain et détecter d'éventuels effets sanitaires dans la population.

Le 7 novembre 2019, une étude indépendante sur la toxicité des fongicides SDHI pour les abeilles, les vers de terre et les cellules humaines est publiée dans la revue PLOS ONE. L'étude met en évidence que « *huit molécules fongicides SDHI commercialisées en France ne se contentent pas d'inhiber l'activité de la SDH des champignons, mais sont aussi capables de bloquer celle du ver de terre, de l'abeille et de cellules humaines, dans des proportions variables* ».

Le 18 novembre 2019, la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement a estimé que « *les données scientifiques présentées par l'équipe de chercheurs sur les dangers des fongicides SDHI sont de qualité et posent un doute sérieux sur des dangers qui ne sont pas actuellement pris en compte dans les procédures de toxicologie appliquées selon la réglementation européenne concernant la mise sur le marché des produits phytosanitaires* ».

Si cette commission indépendante considère que « *cette situation est constitutive d'une alerte* », il faudra encore bien du temps pour que les scientifiques, lanceurs d'alerte, soient pris au sérieux.

En attendant, ce nouveau scandale en puissance impose la mobilisation des citoyens pour demander une protection contre ces fongicides suspectés de porter atteinte aux cellules de tous les êtres vivants. Les SDHI sont au cœur d'une polémique similaire à celles survenues autrefois sur le DDT.

Jean MICHOT

"Bio et local c'est l'idéal"



Une fraîcheur naturelle pour l'installation du stand ce matin 21 septembre 2019 ...

Le beau temps et le lieu ont contribué au franc succès de la quatrième édition du Grand marché bio de Quetigny, un marché local et bio conventionnel faisant de Quetigny l'un des principaux marchés bio de Bourgogne - Franche-Comté. Producteurs, artisans et créateurs locaux (ils étaient 110 à exposer) ont donné une place toute particulière aux produits bio de la région.

Cette année, notre association partageait un même stand avec le CAPREN. Des informations et de la documentation étaient apportées au public sur les actions de ces deux structures militantes, collectives qui tentent de répondre aux enjeux auxquels nous devons faire face pour protéger l'environnement et limiter le réchauffement climatique. Face à l'urgence climatique et à la perte vertigineuse de la biodiversité, il est impératif de poursuivre ensemble nos actions, de continuer à promouvoir le bio local mais aussi de booster nos institutions politiques vers une transition écologique rapide. Les promesses ne suffisent plus, nous voulons des actes politiques forts. Bientôt il sera trop tard pour un changement radical de notre mode de vie quotidienne et de nos comportements.

"Bio et local c'est l'idéal"

A notre modeste place, commençons par acheter, sur le marché ou à la ferme, des produits issus de l'agriculture biologique qui respectent la vie des sols. Acheter local et de saison est un petit geste facile à adopter pour polluer moins et lutter contre le réchauffement climatique. Manger moins de viande fait aussi du

bien à la planète et à notre santé. Pour en savoir plus, 18 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues à l'élevage, 1 kg de boeuf équivaut à 20 000 litres d'eau et à 1 litre de pétrole, manger trop de viande provoque du mauvais cholestérol, des maladies cardiovasculaires et du diabète. L'INRA, qui depuis le 1er janvier est devenu l'INRAE, (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) nous informe d'ailleurs que nous consommons en moyenne 1,5 kg de pesticides et additifs divers et variés par an !

A ce propos, c'est un tournant décisif dans les relations entre l'INRA et l'agriculture biologique. Souvenons-nous, lors de la conférence "Vie ou mort des sols" animée par Lydia et Claude Bourguignon, couple d'agronomes de renommée mondiale (conférence organisée en janvier 2011 par l'association Veille au grain-Bourgogne, le collectif 21 Action citoyenne OGM et pesticides et l'association Quetigny-Environnement), l'INRA ne portait aucun intérêt à leurs travaux sur les problèmes de perte de la biologie dans les sols due aux mauvaises pratiques culturales et aux engrais utilisés en agriculture intensive.

Plus qu'une mode, consommer bio est devenu une vraie tendance de fond. Les consommateurs sensibilisés au "Bien manger" sont de plus en plus nombreux à s'y rendre. Outre l'alimentaire, ils consomment de plus en plus de produits biologiques non alimentaires et ont pris conscience de la nécessité de consommer plus responsable et durable. Une tendance qui se renforce chaque année avec une volonté forte de privilégier l'approvisionnement local, les produits de saison et de lutter contre le gaspillage.

J.M.

Changeons le système, pas le climat !



Sortie champignons

En ce début du mois d'octobre, le manque d'eau nous a fait craindre le pire et s'est posé la question rituelle et cruciale de savoir s'il y aura des champignons cette année.

Les champignons sont bien arrivés mais en retard et la saison décalée n'a pas permis d'organiser matériellement nos journées mycologiques prévues les 18,19 et 20 octobre. Après un échange entre les membres du CA, la décision a été prise d'annuler la sortie en forêt des élèves de l'Ecole des Aiguisons et l'exposition. Un autre argument, venu corroborer la décision prise, est l'absence de Roland Rousseau, pourvoyeur et maître incontesté dans le domaine mycologique qui, pour des raisons de santé, a passé la main.

Sortie dans la forêt de Saint Léger

Un temps chaud et humide prépara pourtant une belle pousse de bolets. La pluie miraculeuse sur la terre encore chaude a été la condition parfaite pour décider les cèpes à sortir leurs chapeaux. Seul regret, les champignons sont arrivés en retard. Une petite équipe de Quetigny-Environnement, a pu sortir sur le terrain le



21 octobre dans la forêt de Saint Léger. Elle était accompagnée d'une délégation de la société mycologique de Côte-d'Or menée par son talentueux président Jean-Claude Verpeau qui improvisa une séance d'identification sur place. Parmi les nombreux bolets, quelques beaux spécimens trônaient dans les paniers.



Elections municipales ...

Les questions de Quetigny Environnement qui seront soumises aux listes en présence

1) Les relations avec la municipalité

Normaliser les relations

L'association Quetigny Environnement milite dans la sphère de l'urbanisme et de l'environnement et entretient, sur ces questions, depuis plus de 20 ans des relations difficiles, empreintes de méfiance et d'arrière-pensées avec les équipes municipales qui se sont succédées :

Q1 - Entendez-vous mettre un terme à cette situation en instaurant des relations apaisées reposant sur le débat d'idées et l'écoute mutuelle dans le respect des opinions des uns et des autres et s'appuyant sur un code de bonne conduite ?

Q2 - Vous engagez-vous à institutionnaliser deux fois par an des rencontres avec l'association Quetigny Environnement pour évoquer les sujets d'actualité en matière d'urbanisme et d'environnement ?

Agenda 21 : l'association souhaite échanger et créer des liens avec la municipalité dans le cadre de l'agenda 21 sur des sujets touchant à l'environnement en ce qui concerne le volet « animations » :

Q3 - Vous engagez-vous à ce rapprochement qui pourrait conduire à des actions communes ?

Q4 - Etes-vous favorable à ce que soient diffusées sur le réseau Agenda 21, des manifestations organisées par Quetigny Environnement comme des conférences, des séances de taille, de greffe ... ?

2) Les relations avec les citoyens

En matière d'urbanisme, le citoyen est quasiment toujours mis devant le fait accompli face à des projets déjà ficelés, avec des études déjà entreprises :

Q5 - Vous engagez-vous, pour tous les sujets importants, à informer nos concitoyens dans le cadre de réunions publiques de vos intentions (choix du projet), préalablement à toute étude approfondie du contenu même du projet ?

Q6 - Vous engagez-vous à organiser, selon des modalités à définir, des consultations locales sur des sujets d'urbanisme importants ?

3) Des propositions

3-1 Implantation d'un capteur fixe de mesure de la qualité de l'air sur Quetigny

Au cours des deux dernières années, l'association Quetigny Environnement a demandé, vainement à la municipalité en place, l'installation d'une station fixe puis d'un capteur de mesure de la qualité de l'air à Quetigny (solution moins onéreuse) :

Q7 - Vous engagez-vous à installer un appareil de ce type sur la commune et à diffuser régulièrement sur les panneaux d'affichage électronique de la ville les informations obtenues afin que nos concitoyens puissent éventuellement adapter leurs comportements en fonction de la situation (déplacements, santé,...)

3-2 Résorption de la pollution de la Mirande

La Mirande connaît une pollution chronique depuis des années et des années dans une indifférence quasi-générale. L'association a demandé en vain à la municipalité en place et au préfet de procéder à une expertise du réseau avec des micro-caméras afin de mettre un terme à cette situation intolérable :

Q8 - Vous engagez-vous, enfin, à mettre en œuvre cette mesure, la seule capable d'identifier réellement les sources potentielles de pollution et de mettre définitivement un terme à cette situation qui n'est pas admissible ?

3-3 Création d'ilots et de points de fraîcheur

Avec l'épisode de canicule de l'été 2019, l'association Quetigny Environnement a mis en évidence, sur la place centrale, l'impact des dalles en béton en terme de chaleur comparativement, par exemple, à une pelouse engazonnée (écart de températures au sol pouvant aller jusqu'à 10 degrés) : .../....

... et urgence climatique

Q9 – *Seriez-vous prêts à planter partiellement des arbres sur la plaine des Aiguisons, l'espace derrière la salle Mendès-France, les bassins de rétention,... ?*

Q10 – *Seriez-vous prêts à vous associer, par exemple dans le cadre de l'agenda 21, à une opération de ce genre, avec Quetigny Environnement et l'association Forestiers du monde ?*

Q11 – *A l'instar de la ville de DIJON renonçant à la création à la phase 2 de 520 logements de l'écoquartier des Maraîchers (BP du 26 novembre 2019 p.16), seriez-vous prêts à créer un massif arboré sur le site de l'ancienne crèche municipale ? Ailleurs ?*

Q12 – *Seriez-vous prêts à végétaliser les façades d'édifices publics ?*

3-4 Amélioration du réseau cyclable

Selon nos informations (BP du 7 mai 2019 p. 17), la création d'un piste cyclable reliant Quetigny à la piscine olympique a été envisagée par l'ancienne municipalité au détriment d'une piste cyclable reliant Quetigny à Chevigny, choix prioritaire pour l'association Quetigny Environnement (accessibilité plus difficile en vélo pour relier Chevigny, fréquentation potentielle plus importante) alors que l'accession à la piscine olympique peut se faire quasiment en site propre :

Q13 – *Vous engagez-vous à mettre tout en œuvre prioritairement pour la réalisation avec la métropole d'une liaison cyclable Quetigny-Chevigny ?*

4) Des recommandations

Q14 - *Pour répondre à l'urgence climatique, êtes-vous prêts à intégrer systématiquement dans vos décisions des critères environnementaux et sociaux, ainsi que leurs impacts à long terme dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements ?*

(cf. les 32 propositions émises par le collectif pour une transition citoyenne -www.pactetransition.org -)

Plus tard, il sera trop tard

Comment continuer à faire comme si de rien n'était ? Le réchauffement climatique s'accélère, la perte de la biodiversité augmente, l'artificialisation des sols s'amplifie ! Et comme partout dans les métropoles, les hypermarchés regorgent de marchandises, les centres commerciaux affichent leurs mêmes boutiques de faux luxe, les zones commerciales étalent leurs hangars de camelotes, les restaurants rapides proposent leur malbouffe, les espaces récréatifs assujettissent les consommateurs aux mêmes loisirs... et les transports saturés en périphérie polluent !

Il est temps d'un sursaut de discernement et d'engager d'autres projets à l'échelle des territoires et de Quetigny. Comment continuer à promouvoir un tel modèle économique alors que le système mène à l'impasse et aux constats de plus en plus alarmants d'une crise écologique, financière et sociale ? Le développement de l'Est dijonnais est d'un autre temps. Halte à l'artificialisation des terres arables, halte à l'agonie des petits commerces, halte à la concentration des individus. Le développement de la société locale se mesure à son cadre de vie, à sa croissance du bien-être, à sa qualité de vie ensemble mais surtout à sa capacité à encourager la participation politique des citoyens.

Tout ne va pas changer du jour au lendemain mais nous devons changer nos modes de consommation, supprimer le superflu et, nous tous, faire notre mue intérieure. Pour enrayer cette course effrénée au profit dont on connaît les conséquences, les entreprises vont être obligées, à très court terme, de changer leurs pratiques. Les responsables politiques doivent, non seulement, éveiller les consciences des jeunes générations aux défis écologiques qu'ils rencontreront demain, mais aussi placer l'action climatique au cœur de toutes leurs prises de décision. D'après un rapport du Haut conseil pour le climat, publié mercredi 18 décembre, seules 3 % des lois sont actuellement évaluées sous l'angle du climat.

Les brèves

Le Président du Département et Quetigny Environnement : même combat ?

Extrait des vœux de François SAUVADET au département (BP du 9 janvier 2020 p. 8).

« Il y a des visions qui s'affrontent, qui se confrontent. Il y a ceux qui pensent, et je les respecte, que l'avenir de notre pays réside dans ce qu'on appelle la « métropolisation ». C'est-à-dire dans la concentration des populations et des moyens, pour faire face à la globalisation.

Et puis il y a ceux qui, au contraire, et dont je suis, pensent qu'il faut bâtir un nouveau modèle d'équilibre territorial et social pour répondre à l'aspiration profonde de nos compatriotes à une meilleure qualité de vie. Et à se voir un avenir là où ils ont choisi de vivre ou, là, et là ils ont leurs racines. »

Y.G.

Collectif Glyphosate 21 : bilan synthétique des analyses d'urines.

En Côte d'Or, 192 personnes ont participé à cette action et 169 ont effectivement déposé plainte. Il a été convenu avec le cabinet d'avocat et le collectif national d'arrêter en 2020 toutes nouvelles analyses (plus de 5400 à ce jour).

Très schématiquement et synthétiquement résumés, les analyses et le questionnaire relatif au mode de vie rempli par les pisseurs ont mis en évidence :

- une concentration en moyenne supérieure à 10 fois le taux admis dans l'eau potable pour tous les participants,
- un différence significative selon la date de prélèvement avec des taux qui augmentent entre janvier et juin,
- des tendances à la hausse chez les enfants, les agriculteurs et les fumeurs. A l'inverse les retraités et les personnes qui pratiquent une activité physique semblent moins exposés,
- pas de différence significative selon la part du bio dans l'alimentation, la nature de l'eau consommée ou la pratique d'un jardin bio.

Il faut cependant rester extrêmement prudent avec ces observations qui devraient être affinées avec d'autres variables telles que le lieu de résidence, la consommation d'alcool....

Y.G.

Isolation.... La solution !

Il y a plusieurs années j'ai choisi d'isoler ma maison ! J'ai commencé par les combles, puis les fenêtres en triple vitrage pour terminer par les murs extérieurs avec 14cm en plus. Résultat de ces modifications : réduction de 50% de ma facture de chauffage. Il ne me reste plus qu'à changer ma chaudière quand elle me lâchera. J'ai donc réduit ma consommation de gaz et mes émissions de gaz à effet de serre !

Les logements sont classés de A à G comme les appareils électroménagers. Si votre maison est mal classée vous perdez 15% au moment de sa vente par contre vous aurez une plus-value de 15% au moment de sa vente si vous êtes bien isolé.

Il y a au moins 7 millions de logements à isoler en France. Ces travaux vont entraîner des dizaines de milliers de création d'emplois et donc réduire le chômage. Il y aura donc des rentrées fiscales et sociales. Il faut savoir que le chauffage domestique c'est au moins 20% des gaz à effet de serre. (source Guy Hoquet l'immobilier).

Michel COMMARET

Pour en savoir plus...

A Quetigny avec les canicules successives il y a au moins 20 maisons qui ont souffert de ce phénomène et qui ont entraîné des fissures dans les murs, des portes qui ne se ferment plus comme avant.

En France chaque année ce sont 4 milliards de mégots qui sont jetés sur les trottoirs ou dans la nature ! Pour éliminer cette pollution il faut savoir que pour chaque mégot il faut 500l d'eau pour le traiter ! Source Centre d'information sur l'eau.

Le saviez-vous : l'industrie textile est la 2ième la plus polluante après les produits pétroliers ! Centre d'information sur l'eau.

L'agriculture française est toujours aussi accro aux pesticides. Les derniers chiffres publiés début janvier donnaient la tendance pour 2017-2018 de la consommation de pesticides : en 2018, elle a augmenté de 21 % par rapport à 2017.

M.C.

Halte au béton et au bitume !

La banlieue Est dijonnaise a besoin terriblement de respirer. Les forêts, de moins en moins présentes en milieu urbain permettent pourtant d'absorber plus de CO2 que n'importe quel autre espace vert. Elles abritent une biodiversité très riche, résistent à la dessiccation des sols particulièrement argileux et constituent de véritables murs anti-pollution et anti-bruit le long des rocades. Créer de simples petits bois en ville est le seul moyen aussi de lutter contre les fortes chaleurs. Planter des petites forêts même sur des espaces limités, grâce à une méthodologie développée par le professeur de botanique japonais Akira Miyawaki est possible. Un autre moyen de boucher les dents creuses à Quetigny !

J.M.

Nous voulons des coquelicots

L'Appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse a obtenu plus d'1 million de soutiens en France (environ 400 signatures à Quetigny). Et il faut continuer ! On constate une évidence : le système de l'agriculture industrielle est saisi de démence. Le ministère de l'Agriculture vient d'annoncer que la vente des pesticides a explosé en France, augmentant de 24% entre 2017 et 2018 !

J.M.